



DOSSIER GROUPE P&V

TENDANCES AU NIVEAU DES ACCIDENTS SUR LE
CHEMIN DU TRAVAIL AU COURS DES 7 DERNIÈRES
ANNÉES

24.04.2024

Introduction



La gestion de la sécurité et de la santé au travail ne s'arrête pas aux portes de l'entreprise



Pourquoi ce dossier?

Notre mobilité a fortement évolué ces dernières années. L'émergence des moyens de transport tels que les trottinettes électriques, les vélos électriques ou les speedpedelecs et des nombreux systèmes partagés a entraîné une augmentation du nombre d'alternatives à la voiture, non seulement pour les déplacements privés, mais aussi pour les trajets domicile-lieu de travail.


Quel est l'impact de cette « transition vers une mobilité douce » sur les accidents domicile-lieu de travail ? À l'occasion de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail du 28 avril, nous nous sommes penchés, avec nos ingénieurs en prévention et nos spécialistes en accidents du travail, sur nos statistiques en matière d'accidents survenus entre le domicile et le lieu de travail ces sept dernières années. Nous avons ainsi pu dégager plusieurs tendances évidentes sur lesquelles nous nous attarderons dans ce dossier.

Ceci est important, car **la gestion de la sécurité et de la santé au travail ne s'arrête pas aux portes de l'entreprise** : les accidents survenant sur la voie publique, pendant le travail ou sur le chemin du travail, constituent une préoccupation croissante pour les employeurs et les assureurs.

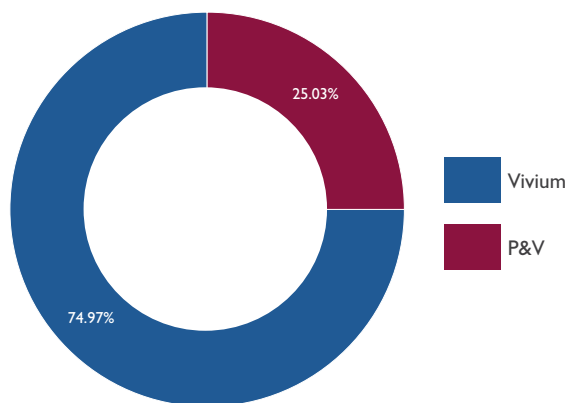
Le contenu

1	Composition du portefeuille d'assurances accidents du travail du Groupe P&V.....	4
2	Évolution du nombre d'accidents sur le chemin du travail depuis 2017.....	6
3	Quand se produisent la plupart des accidents sur le chemin du travail ?.....	8
4	Avec quels moyens de transport les accidents sur le chemin du travail sont-ils les plus nombreux. Quels types d'accidents entraînent les conséquences les plus graves ?	10
5	Dans quelle mesure l'âge impacte-il le risque d'accident sur le chemin du travail ?	14
6	En fonction de ces chiffres : quels conseils peut-on donner aux employeurs et aux travailleurs ?	16
7	La prévention reste la meilleure des assurances.....	17

I Composition du portefeuille d'assurances accidents du travail du Groupe P&V

 Il est important de souligner que ce dossier est basé **en premier lieu sur le portefeuille accidents du travail du Groupe P&V**. Notre portefeuille compte aujourd'hui plus de 10.000 employeurs/entreprises (« assurés »), la part de la marque Vivium s'élevant à près de 75%.

Nombre d'assurés par marque

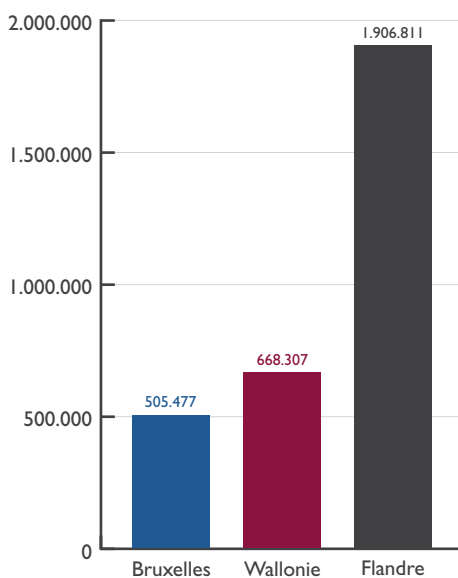




Le Groupe P&V est un assureur belge actif dans toutes les régions du pays. Notre portefeuille est par conséquent un panel représentatif du marché de l'emploi en Belgique.

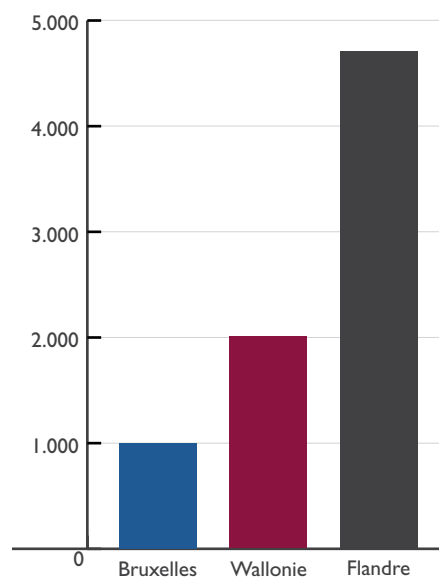
Nous nous sommes concentrés sur nos statistiques d'accidents du travail des 7 dernières années :

Nombre d'emplois par région¹



La répartition régionale de notre portefeuille assurance accidents du travail se présente comme suit (nombre de contrats où il y a eu au moins 1 sinistre en 2023) :

Nombre d'employeurs ayant eu au moins 1 déclaration d'accident en 2023 pour le Groupe P&V par région



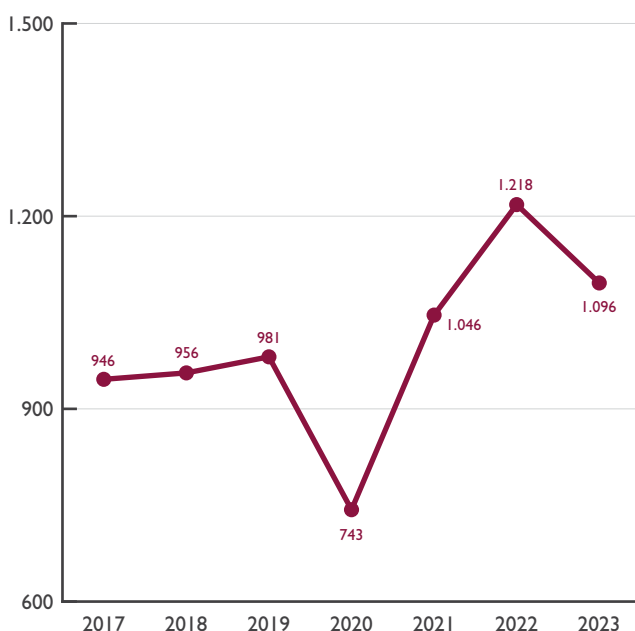
Source
1. SPF Économie

2 Évolution du nombre d'accidents sur le chemin du travail depuis 2017

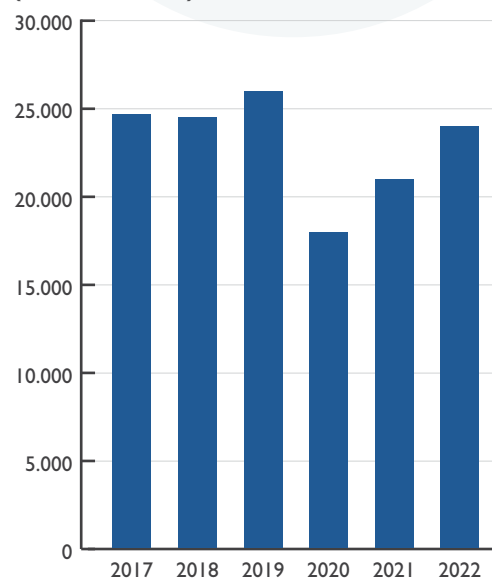
+15% d'accidents sur le chemin du travail qu'avant la pandémie - tendance haussière à confirmer.

Selon les rapports statistiques de l'Agence fédérale des risques professionnels (Fedris), le **nombre d'accidents survenus sur le chemin du travail dans notre pays est resté relativement stable ces dernières années**. En 2020 et 2021, nous constatons toutefois une baisse du nombre d'accidents. Celle-ci est imputable à la pandémie de coronavirus et aux mesures (de télétravail) en vigueur à l'époque :

CT hors accroissement portefeuille



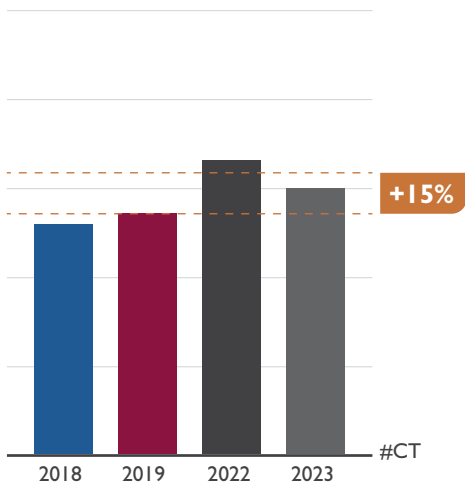
Nombre d'accidents sur le chemin du travail en Belgique sur la période de 2017 à 2022 (source Fedris)



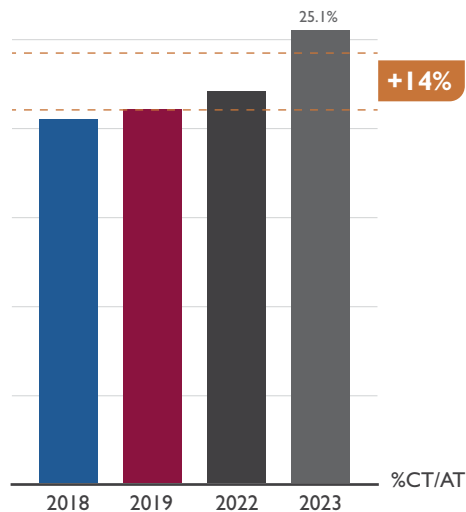
La baisse pendant la pandémie et les mesures de confinement est observée dans toutes les catégories de gravité (sans conséquence, jours d'absence, séquelles permanente, mort).

Nous constatons la même baisse pour 2020 que les chiffres nationaux.

Toutefois, si nous regardons les chiffres corrigés en fonction de l'accroissement du portefeuille, nous enregistrons un rebond significatif pour 2022 et 2023 **de plus de 15%** au-delà des chiffres d'avant le confinement de 2020. Cette tendance est à confirmer à l'avenir mais la fréquence des accidents sur le chemin du travail est plutôt en légère hausse. Nous observons la même tendance pour les accidents sur le lieu du travail. Toutefois, proportionnellement, les accidents sur le chemin du travail prennent depuis 2017 de plus en plus de place dans le nombre total des déclarations rentrées par les employeurs assurés par le Groupe P&V.



Evolution Accidents sur le chemin de travail indemnisés (chiffres corrigés selon augmentation du portefeuille)



Evolution de la part du chemin du travail dans le nombre total d'accidents chômants (lieu et chemin)

Les accidents sur le chemin du travail ne sont pas plus graves qu'auparavant

Au cours des sept dernières années, nous n'avons remarqué aucune augmentation dans la gravité des accidents survenant sur le trajet domicile-travail. Le nombre d'accidents graves (d'une incapacité de plus d'un mois) et très graves (d'une incapacité de plus de trois mois) est resté constant. Cela reste tout de même préoccupant puisque, **sur le chemin du travail, près d'un accident chômant** (i.e. un accident du travail entraînant un arrêt de travail d'au moins un jour) **sur trois mènera la victime à plus d'un mois d'incapacité de travail et plus d'une victime d'incapacité de travail sur 10 restera en convalescence plus de 3 mois !**

Constatations et conclusions:

- Le nombre d'accidents sur le chemin du travail a tendance à augmenter légèrement dans nos statistiques (+15%). La tendance doit être confirmée dans les années à venir.
- La gravité des accidents reste constante. Elle n'augmente pas mais elle ne diminue pas non plus alors que les chiffres de la sécurité routière de manière générale tendent à baisser. Il y a encore près d'une victime d'accident chômant sur 3 qui sera en convalescence pendant plus d'un mois et une sur dix pendant plus de 3 mois.
- 2020 est une année évidemment hors norme avec moins d'accidents sur le chemin du travail mais proportionnellement plus graves.
- La part des accidents sur le chemin du travail est sans cesse croissante par rapport à l'ensemble des déclarations (lieu et chemin du travail). Une raison supplémentaire pour les employeurs et les Compagnies d'assurances accident du travail de s'engager dans la prévention des accidents sur la voie publique.

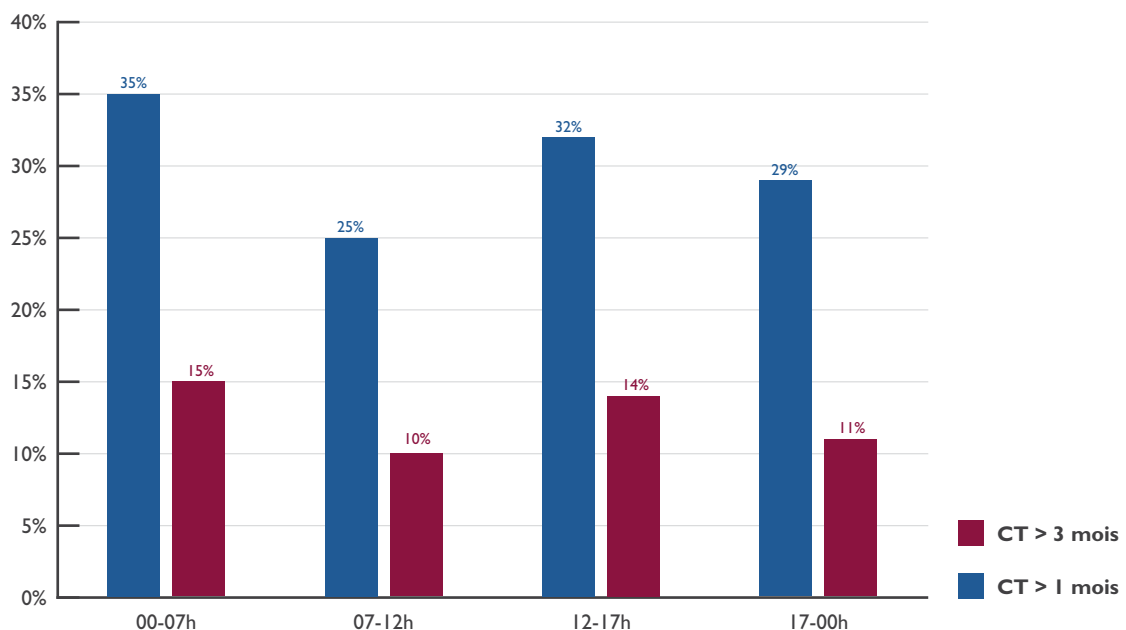
3

Quand se produisent la plupart des accidents sur le chemin du travail ?

Heure matinale et hiver : le combo perdant !

D'après les chiffres analysés de plus de 11.000 déclarations d'accidents sur le chemin du travail, il est bien plus dangereux de se rendre au travail que d'en revenir. Nous constatons près de 50% de déclarations en plus le matin. Bien entendu, certains travailleurs ont des horaires décalés mais c'est une minorité. Les causes de cette différence entre le matin et le soir ne sont pas connues. Le stress de la prise de poste, la densité de la circulation sur un temps très court, des routes pas encore dégagées en hiver pourraient être des pistes.

Notons également que les accidents sur le chemin du travail qui ont lieu très tôt le matin sont particulièrement graves. **Un travailleur partant avant 7h du matin a 40% de risques supplémentaires d'avoir un accident grave** (plus d'un mois d'incapacité de travail) que son collègue partant plus tard et même **50% de risques supplémentaires d'avoir un accident très grave** (plus de 3 mois d'incapacité).



C'est encore plus vrai en hiver. Le Groupe P&V enregistre en effet 50% d'accidents supplémentaires sur le chemin du travail en automne-hiver. La différence saisonnière est d'autant plus marquée sur les trajets matinaux : les accidents sur le chemin du travail au printemps-été ont lieu presque autant le matin que le soir alors que les accidents d'automne-hiver sont très ciblés en début de journée. L'état des routes semble donc être un facteur prépondérant pour tous les types de transport (ped, deux roues, auto).

Constatations et conclusions :

- Les accidents vers le travail (le matin) sont 50% plus nombreux que ceux vers le domicile (le soir).
- Les accidents avant 7h du matin sont 50% plus graves.
- Le Groupe P&V enregistre 50% de déclarations supplémentaires en automne et en hiver par rapport à la saison printemps-été.
- Les accidents sont d'autant plus concentrés le matin qu'ils ont lieu en automne ou en hiver ce qui pourrait avoir comme cause l'état des routes le matin en période hivernale.



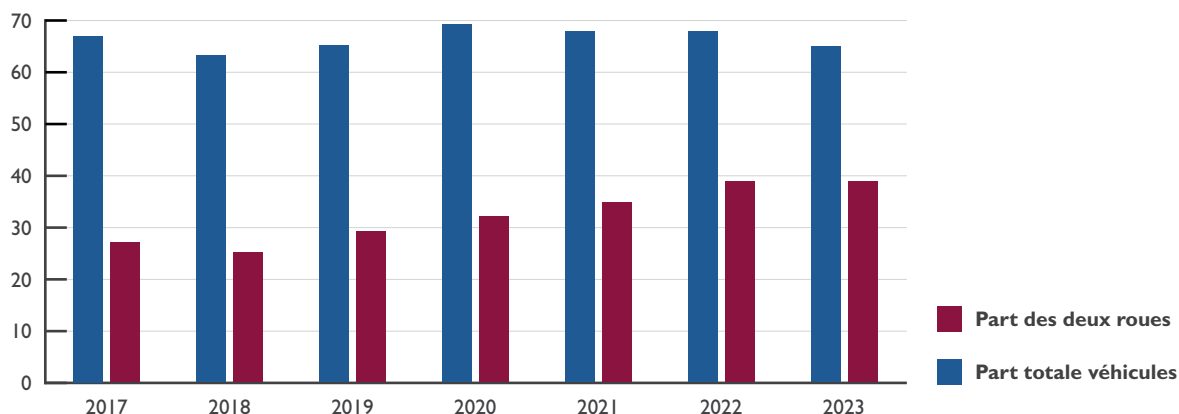
4

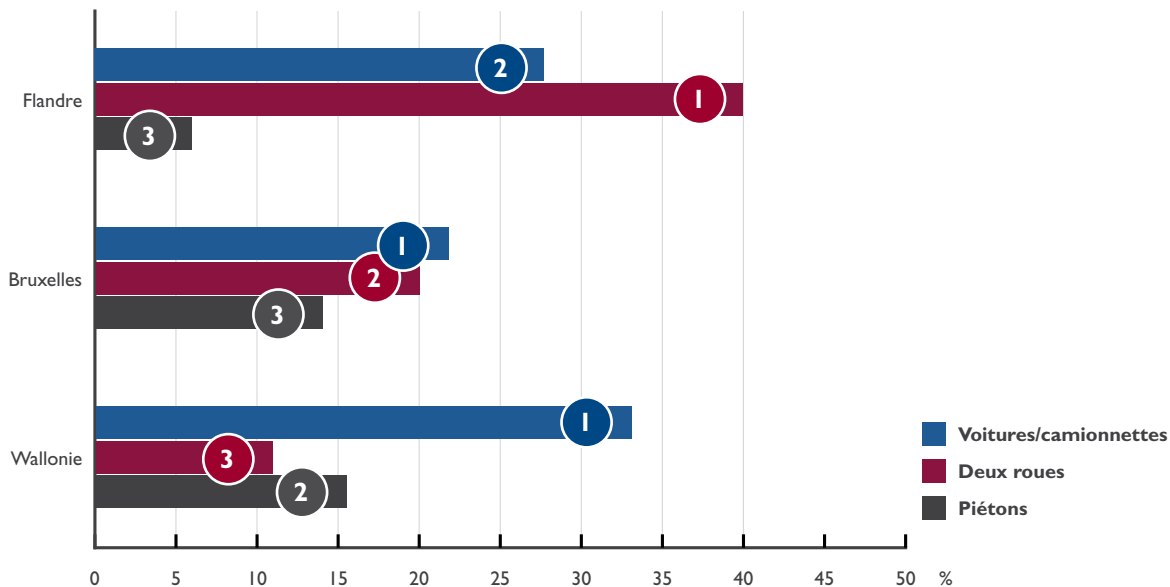
Avec quels moyens de transport les accidents sur le chemin du travail sont-ils les plus nombreux. Quels types d'accidents entraînent les conséquences les plus graves ?

Montée en puissance des deux roues : prendre en compte les particularités régionales.

On ne se rend pas au travail à Marche-en-Famenne comme à Gand. Les modes de transport, les habitudes sont différents et de plus en plus marqués. En Wallonie, la voiture domine encore les transports (en zone rurale) et les accidents de piétons constituent une part importante des accidents en zone urbaine tandis qu'en Flandre, les alternatives comme le vélo sont plus populaires, favorisées par un environnement urbain dense et des infrastructures cyclables bien développées. Ces différences se reflètent naturellement dans les statistiques d'accidents sur le chemin du travail.

Une constante toutefois : la montée en puissance des deux roues dans les causes d'accidents sur le chemin du travail. **Depuis 2017, on constate une augmentation importante de 50% de la proportion d'accidents impliquant des deux roues**, une tendance nationale qui se confirme dans chaque région. La Flandre se distingue particulièrement : depuis 2020, les deux roues y constituent la première catégorie en fréquence en matière d'accidents sur le chemin du travail (près de 45% des accidents en 2023). Bruxelles suit à bonne distance : Les deux-roues sont devenus la première cause en 2023 mais avec des chiffres mieux répartis entre chaque moyen de transport (une première place avec 20% des accidents « seulement »). La Wallonie est moins impactée par les accidents de deux roues mais a vu tout de même sa proportion d'accident de deux roues passer de 6 à 19% entre 2018 et 2023 pour occuper la 2ème place derrière la voiture qui reste, en Wallonie, largement la première impliquée dans les accidents sur le chemin du travail (plus d'un accident sur 3).





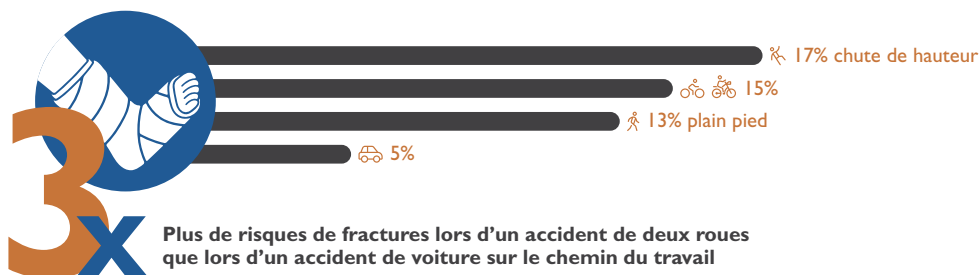
Plus graves les accidents de deux roues ?

C'est en tout cas ce qui est ancré dans l'imaginaire collectif. Les chiffres nuancent un peu l'image dangereuse des deux roues. Toute la question est de savoir comment on caractérise la gravité.

Il est vrai que depuis la crise sanitaire, plus d'une victime de fracture sur deux conduisait un deux roues (alors que les accidents de deux roues représentent sur la même période 38% des accidents sur le chemin du travail). Les deux roues sont donc en effet sur-représentés dans les catégories d'accidents les plus impactantes. Cependant, c'est le cas aussi des accidents à pied. Les glissades et trébuchements de piétons, même s'ils sont généralement moins

spectaculaires, obtiennent proportionnellement des chiffres similaires.

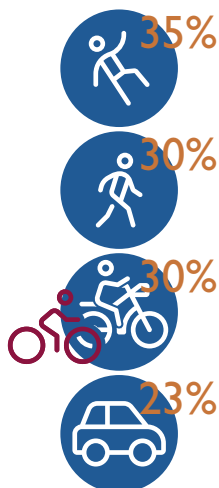
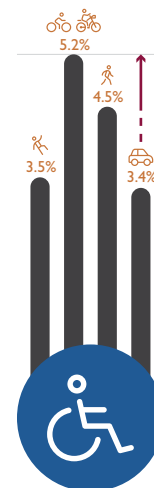
Les accidents de deux roues sont les plus susceptibles de mener à des fractures : près de 15% des accidents de deux-roues mènent à une fracture contre 5% des accidents de voiture. **Il y a donc bien trois fois plus de risque de finir dans le plâtre en deux roues qu'en voiture.** Seules les chutes de hauteur dans les escaliers font pire (17%). Toutefois, à nouveau, les victimes piétonnes ne sont pas beaucoup mieux loties : 13% d'entre elles finissent avec un os brisé.





Attachons-nous maintenant aux accidents pour lesquels la victime garde des séquelles (calculées en taux d'incapacité permanente de travail) : 100% étant une perte totale de la capacité de travail et des possibilités de concurrence sur le plan du marché général du travail. Le taux d'incapacité de travail est déterminé par le médecin conseil de la compagnie d'assurances.

Sur ce point, les victimes conduisant un deux roues au moment de l'accident sur le chemin du travail ont plus de **50% de risques supplémentaires de garder un taux d'incapacité de plus de 5% par rapport aux conducteurs ou passagers de voitures ou camionnettes.**



En revanche, si on mesure la gravité d'un accident aux nombres de jour d'absence après celui-ci, les accidents de deux roues ne sont pas plus graves que les autres. Ils arrivent même en troisième position derrière les chutes de piéton de hauteur (34,9% d'accidents chômants à plus d'un mois) et les chutes de piéton de plain-pied (30,0%) avec 29,9% des accidents chômants en deux roues qui finissent avec plus d'un mois d'absence. C'est ici plutôt la voiture qui se distingue favorablement avec une proportion d'accidents graves la plus faible (23,2%).

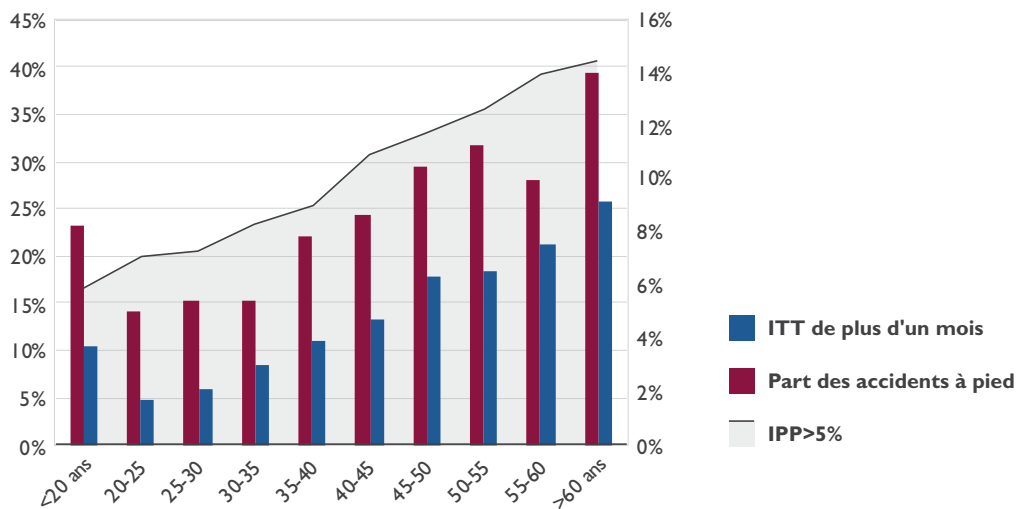
Constatations et conclusions :

- Explosion de la proportion d'accidents de deux roues sur le chemin du travail (+50% depuis 2017). Tendence haussière dans toutes les régions. Première cause d'accident en Flandre (45% en 2023) et deuxième en Wallonie et à Bruxelles.
- Il existe toutefois une grande disparité entre région et même entre milieu rural et urbain concernant les causes des accidents sur le chemin du travail. La voiture reste encore largement en tête en Wallonie (33%). La proportion d'accident de deux roues est par exemple près de 8x supérieure à Gand qu'à Charleroi alors qu'à Charleroi, les accidents de piétons sont, eux, 3.5x plus fréquents qu'à Gand.
- Les accidents de deux roues entraînent des accidents plus impactants sur le long terme (séquelles, fracture) avec 3x plus de risque de fracture qu'une voiture et 50% de risques supplémentaires de séquelles importantes. En revanche, les accidents de deux roues sont semblables aux accidents de piétons en ce qui concerne les absences longue durée.

5

Dans quelle mesure l'âge impacte-il le risque d'accident sur le chemin du travail ?

Gravité relative en fonction de l'âge de la victime



Il est difficile avec les chiffres en notre possession de savoir si une catégorie d'âge est plus souvent victime d'accident sur le chemin du travail que les autres car nous manquons de points de comparaison.

En revanche, nous constatons sans équivoque que plus la victime est âgée, plus les conséquences sont graves pour elle. Tous les facteurs augmentent avec l'âge : la part des accidents avec des séquelles conséquentes et la part des accidents avec plus d'un mois d'incapacité de travail.

Ainsi, un travailleur de 61 ans a 5.4x plus de risques de garder des séquelles importantes¹ qu'une victime de 20 ans. Elle a aussi 2x plus de risques de subir une absence longue durée².

Notons également que proportionnellement, **plus les travailleurs prennent de l'âge moins ils ont d'accidents de voiture au profit des accidents piétons (chute, glissade, trébuchement)**. Les accidents piétons sont également les plus graves en absence longue durée (et les accidents de voiture les moins graves). Il faudrait des études plus détaillées pour déterminer les liens de causalité. Nous ne pouvons pas à ce stade dire si les accidents piétons sont plus graves parce qu'ils touchent plutôt des travailleurs âgés ou si les accidents de travailleurs âgés sont plus graves parce qu'ils prennent pour origine un déplacement piéton.

Sources

1. Séquelles importantes s'entend ici pour les incapacités permanentes de plus de 5%
2. Absence "longue durée" s'entend ici pour les incapacités temporaires de plus de 30 jours calendrier.

Constatations et conclusions:

1. Impact plus important des accidents sur les travailleurs âgés :

- Risque 5,4 fois plus élevé de séquelles importantes pour un travailleur de 61 ans qu'un de 20 ans.
- Risque 2 fois plus élevé d'incapacité de travail de plus d'un mois.

2. Augmentation des accidents piétons avec l'âge :

- Les travailleurs âgés sont proportionnellement plus souvent victimes d'accidents piétons (chutes, glissades, trébuchements) et moins d'accidents de voiture (chiffre deux roues plus stables).
- Les accidents piétons entraînent plus d'absences longues durées que les accidents de voiture.

3. Nécessité d'études plus approfondies :

- Causalité incertaine entre l'âge, le type d'accident et sa gravité.
- Des analyses plus détaillées sont nécessaires pour comprendre les liens entre ces facteurs.



6

En fonction de ces chiffres : quels conseils peut-on donner aux employeurs et aux travailleurs ?

Les accidents sur le chemin du travail prennent de plus en plus de place dans la sinistralité des employeurs. L'impact humain et financier est important pour la société. Les employeurs, tant dans un souci de responsabilité sociétale que dans un soucis financier, ont intérêt à se pencher sur le problème avec leurs salariés.

Afin de prévenir les accidents sur le chemin du travail, nous aimerions vous faire part de quelques recommandations supplémentaires :

Pour les employeurs :

- **Prendre en compte les particularités régionales** : les actions ne peuvent être les mêmes en milieu urbain qu'en milieu rural. Nous voyons également que les habitudes régionales sont très différentes. Les employeurs du Nord du pays auront besoin certainement de sensibiliser leurs travailleurs aux risques et mesures de prévention des trajets à vélo alors que les employeurs wallons devront se focaliser sur les conducteurs de 4 roues.
- Essayez d'identifier le type d'accidents du travail qui se produisent régulièrement dans votre entreprise et élaborer un plan de prévention sur la base de ceux-ci.
- Ce plan de prévention doit tenir compte des principes de prévention : sécurité technique, sécurité organisationnelle, formations et compétences.
- Si, en tant qu'employeur, vous mettez des véhicules à disposition (leasing de voitures ou de vélos), veillez à ce qu'ils soient également bien entretenus. De nombreux accidents sont causés par un défaut technique, comme un frein qui ne fonctionne pas correctement ou une visibilité réduite en raison d'un éclairage défectueux.
- En tant qu'employeur, vous pouvez prévoir un programme de formation pour les travailleurs, par exemple pour améliorer leur aptitude à la conduite, tant pour les conducteurs de véhicules motorisés que pour les cyclistes. Pensez par exemple à un cours de conduite défensive ou à un cours de vélo. Offrez des incitations aux travailleurs qui participent à de tels programmes sur la sécurité. Cela peut les motiver à prendre ces mesures de sécurité au sérieux.
- Envisagez des horaires de travail flexibles ou des possibilités de travail à domicile pour les travailleurs. Cela peut contribuer à réduire le risque d'accidents de circulation aux heures de pointe.
- Collaborez avec les autorités locales pour cartographier les points de circulation dangereux dans les environs de l'entreprise et examiner les itinéraires alternatifs éventuels.
- Organisez des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière et aux risques d'accidents de la route. Celles-ci peuvent inclure des informations sur la conduite défensive en toute sécurité, l'importance de la visibilité et le respect des règles de circulation. À titre d'exemple, chaque année, vous pourriez faire participer vos travailleurs à un [quiz de la route](#).

Pour les travailleurs :

- Veillez toujours à ce que votre moyen de transport soit en bon état de fonctionnement (éclairage, freins, clignotants, etc.).
- Soyez toujours conscient de votre environnement, essayez d'anticiper les situations qui peuvent se produire, telles que les piétons qui traversent, les dépassements, les conditions météorologiques.
- Soyez courtois, tenez compte des autres usagers de la route et adoptez une conduite défensive. Ne vous laissez surtout pas distraire par les smartphones et autres appareils digitaux.
- Connaissez et respectez les règles de circulation.
- Départ à l'heure : la précipitation et l'urgence sont souvent synonymes d'accidents.
- Vérifiez s'il existe des itinéraires alternatifs et plus sûrs pour vous rendre sur votre lieu de travail.
- Spécifiquement pour les usagers faibles : veillez à être bien visible et portez les moyens de protection nécessaires, par exemple un casque.

7 La prévention reste la meilleure des assurances...

... en tant qu'assureur, nous élaborons dès lors, avec nos experts en accidents du travail et nos ingénieurs en prévention, une offre de protection qui va au-delà de la simple assurance. Nous travaillons sur le terrain, avec une équipe d'ingénieurs en prévention qui aident au quotidien les clients-entrepreneurs à élaborer une politique de prévention et à prévoir les formations nécessaires. Mais nos experts partagent également leurs connaissances au format digital, sur un [site web entièrement dédié à la prévention des accidents sur le lieu de travail](#).

Pour les entreprises qui comptent de nombreux travailleurs cyclistes, comme les entreprises d'aide-ménagères, nous avons développé une série de [vidéos d'animation contenant des conseils pour se déplacer à vélo en toute sécurité en toutes circonstances](#). Ces vidéos ne contiennent pas d'éléments textuels, de sorte qu'elles peuvent également être partagées avec les personnes qui ne comprennent pas le

néerlandais, le français ou l'anglais. En outre, nous mettons à la disposition des employeurs une [fiche contenant des directives](#) leur permettant de sensibiliser et protéger leurs collaborateurs cyclistes.

Comme le montre ce dossier, **le groupe croissant de cyclistes et d'usagers qui optent pour la mobilité douce mérite aujourd'hui une protection supplémentaire**. Dès lors, les clients particuliers peuvent bien entendu également souscrire chez nous 100% en ligne une assurance avec possibilité de résiliation mensuelle, qui couvre non seulement les vélos classiques et électriques, mais aussi les trottinettes électriques, les triporteurs, les hoverboards, les segways et les fauteuils roulants électriques. Ils sont ainsi assurés d'office en cas de vol, de dégâts matériels et de panne. En option, il est possible d'y ajouter une couverture dommages corporels et/ou protection juridique.

Des questions sur ce dossier ou sur l'offre de prévention du Groupe P&V ? Contactez Nicolas Goffin, Ingénieur prévention Groupe | 0491 96 18 31 | nicolas.goffin@pv.be



Groupe P&V

P&V Assurances SC

Rue Royale, 151

1210 Bruxelles

www.groupepv.coop

Rassembler. Renforcer. Assurer.
pv.be • vivium.be

